

Ce plan est une annexe au projet de Programme National de l'Eau 2022-2027

Résumé de la politique des Plans de Gestion des Bassins Hydrographiques

## Résumé de la politique

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), des plans de gestion des bassins hydrographiques sont établis tous les 6 ans. Les premiers plans ont été adoptés en 2009 pour la période 2010 - 2015, les deuxièmes en 2015 pour 2016 - 2021. Le présent document couvre la période 2022 – 2027. À la demande de différentes organisations de la société civile, l'ampleur des rapports a été réduite en rassemblant tous les plans de gestion des bassins hydrographiques et les programmes de mesures en un seul document. Ce document couvre la partie néerlandaise des 4 bassins fluviaux Rhin, Meuse, Escaut et Ems, d'où le titre « Plans de gestion des bassins fluviaux ». Il s'agit d'une mise à jour du document précédent de 2015.

Les exigences de la directive servent de guide pour le contenu des plans de gestion des bassins fluviaux. Le document comprend notamment une description générale de la région, les objectifs, y compris une justification du recours aux exceptions, l'état de 745 masses d'eau de surface et de 23 masses d'eau souterraine, les charges, une analyse économique et les mesures nécessaires. Une partie des informations sont disponibles par le biais de références externes, comme les programmes régionaux, des fiches d'information avec les informations par masse d'eau et les <u>fiches de substances</u> avec des informations par substance chimique.

Chaque masse d'eau de surface est évaluée selon les normes européennes d'environ 40 substances et les normes nationales de près de 80 substances. Dans chaque masse d'eau, il y a des substances qui ne répondent pas à la norme, mais il s'agit presque toujours de quelques substances et représentant moins de 10 % d'entre elles. Pour la plupart de ces substances, la concentration a diminué au cours des dernières années. Les substances par masse d'eau qui dépassent la norme ont été mieux identifiées par rapport à la période précédente, grâce à la nette amélioration, ces dernières années, de la surveillance de ces substances par les gestionnaires de l'eau. En même temps, les près de 120 substances évaluées ne représentent qu'une proportion limitée de l'ensemble des substances présentes et les substances émergentes affectent également la biologie et la préparation de l'eau potable.

La biologie s'améliore constamment et la biodiversité augmente à nouveau. Les paramètres biologiques tels que les plantes aquatiques et les poissons atteignent l'objectif dans un tiers à la moitié des masses d'eau de surface. Les paramètres biologiques sont insuffisants ou médiocres dans seulement 10 à 20 % des masses d'eau. L'augmentation des concentrations de nitrate après 2015 dans l'eau provenant des terres agricoles est préoccupante.

Le bilan hydrique général des masses d'eau souterraine est acceptable, à l'exception d'une masse d'eau. Il y a cependant des enjeux régionaux, notamment près des zones naturelles. Des actions doivent également être mises en place quant à la qualité des eaux souterraines, notamment en rapport avec la production d'eau potable.

Il reste encore un enjeu important, qui diffère d'une région à l'autre. Des mesures supplémentaires seront prises au cours de la prochaine période du plan. Par exemple, une politique de réduction à la source pour les substances chimiques sera mise en œuvre et les permis de rejet seront actualisés. Au niveau régional, la charge en nutriments doit être réduite. Les principales sources sont l'agriculture, les stations d'épuration des eaux usées et un certain nombre de cours d'eau provenant de l'étranger. La politique en matière de lisier sera renforcée, les stations d'épuration seront modernisées et la charge étrangère sera mise à l'ordre du jour. Les efforts se poursuivent pour rendre les systèmes d'eau plus naturels et pour équilibrer les niveaux des eaux souterraines. Les objectifs en matière de qualité de l'eau seront considérés en tenant compte d'autres missions, comme la disponibilité d'une quantité suffisante d'eau douce. Le but est de mettre en œuvre les mesures au plus tard à la fin de la période du plan, afin d'atteindre le plus rapidement possible un bon état des masses d'eau de surface et souterraine.

# Colophon

$\mathbf{r}$	-	4-		-	-	٠
1,	А		ш	ш	п	

Mars 2022

#### Statute:

Définitive

## Photographie:

John van Schie (cover)

### **Traduction:**

Powerling, Amsterdam, les Pays-Bas

## Désign:

Tappan, La Haye, les Pays-Bas

#### **Avertissement:**

Cette traduction française est adaptée pour la consultation internationale. Mais de légères différences de contenu entre le texte original néerlandais et cette traduction peuvent apparaître, outre des imperfections grammaticales. Par conséquent, le seul document valable est le texte néerlandais original de Ontwerp Stroomgebiedbeheerplannen Rijn, Maas, Schelde en Eems 2022-2027.

Ceci est une publication de: Ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments Ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume